

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 26 avril 2017 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

| | |
|----------------------------|---------------------------|
| Mme Laurette Côté | M. Roger B. Plamondon |
| Mme Marie-Claude Deschênes | M. Sylvain Lefèbvre-Matte |
| Mme Isabelle Mainguy | M. Serge Tremblay |
| Mme Lina Moisan | M. Yves Walsh |

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire.
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCE

Mme Johanne Minville

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC79/16-17**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Isabelle Mainguy propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 26 avril 2017.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 26 avril 2017

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 mars 2017
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Tarification de la surveillance / primaire
- 6.2 Tarification de la surveillance / secondaire
- 6.3 Programme École-hockey
- 6.4 Demande de prolongation – congé sans traitement d'un cadre
- 6.5 Demande de congé sans traitement d'un cadre
- 6.6 Octroi du mandat de services professionnels d'évaluation

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1 Abrogation de la procédure 363
- 7.2 Amendement à la politique 335

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1
- 8.2
- 8.3

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 Maintien de bâtiments 2016-2017 : Engagement d'un entrepreneur
- 9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Modification du nom de l'École Marguerite-D'Youville-et-Saint-Joseph ^D
- 10.2
- 10.3

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1 Motion de félicitations « OSEntreprendre »
- 11.2 Motion de félicitations / Projet d'arts plastiques à l'école secondaire Louis-Jobin
- 11.3 Motion de félicitations / Secondaire en spectacle

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC80/16-17

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 22 MARS 2017

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 22 mars 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC81/16-17

6.1 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE / PRIMAIRE

Considérant qu'il existe un service de garde ou bien un point de service institué dans chacune des écoles primaires conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la volonté des directions d'établissement d'offrir la même qualité de service à tous les élèves qui dînent à l'école, tant ceux qui fréquentent à temps plein ou sporadiquement le service de garde que ceux qui décident d'utiliser seulement le service à l'heure du midi;

Considérant que selon l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique, il appartient à la Commission scolaire de déterminer les coûts pour cette période de dîner;

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

De maintenir à 5,50 \$ par jour, par élève, le coût pour surveiller les élèves pendant la période du dîner.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC82/16-17

6.2 TARIFICATION DE LA SURVEILLANCE AU SECONDAIRE

Considérant les articles 256 et 292 de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la responsabilité de la Commission scolaire et de ses établissements d'accueillir et d'assurer la surveillance pendant la période du dîner, même à l'ordre secondaire;

Considérant que les sommes perçues par l'école serviront exclusivement à l'organisation de la surveillance des élèves ;

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

De maintenir à 28,00 \$ par élève, par année, les frais de surveillance dans les écoles secondaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC83/16-17

6.3 PROGRAMME ÉCOLE-HOCKEY

Considérant que le projet ÉCOLE-HOCKEY s'est déroulé dans les écoles du Perce-Neige, de la Saumonière, Sainte-Marie et Marguerite-D'Youville en 2016-2017 et qu'il a fait l'objet d'un suivi auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

- Considérant que** les résultats des élèves impliqués dans le projet ont été transmis au ministère après chacune des deux premières étapes de l'année;
- Considérant que** le gouvernement du Québec appuie toujours ce projet puisqu'il contribuera financièrement au déploiement dudit projet pour une troisième année, soit en 2017-2018 à l'école du Perce-Neige, située à Pont-Rouge, selon M. Joé Juneau, initiateur du projet ;
- Considérant que** les municipalités ont aussi manifesté leur intérêt en indiquant qu'elles souhaitaient offrir gratuitement les heures de glace nécessaires au déploiement dudit projet, soit les villes de Donnacona, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefèbvre-Matte propose :

- De demander** à la direction générale de réserver une somme maximale de 34 400 \$, à même le budget à être adopté pour les opérations 2017-2018, pour le déploiement dudit projet dans les trois écoles ciblées;
- Étant entendu** que la décision d'offrir le projet aux élèves appartient à chaque école, c'est-à-dire à chaque conseil d'établissement et qu'il est conditionnel au financement à obtenir du MEES ;
- Étant entendu** que les parents devront participer financièrement au projet selon des modalités à convenir.

Madame Isabelle Mainguy demande le vote.

Pour = 9

Contre = 3

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC84/16-17

6.4 DEMANDE DE PROLONGATION – CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UN CADRE

- Considérant que** M. Richard Thériault est un employé cadre régulier de la Commission scolaire de Portneuf;
- Considérant que** le contenu de l'article 7.4.1 de la politique de gestion du personnel cadre actuellement en vigueur permet à la Commission scolaire d'accorder un congé sans traitement de 100 % pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- Considérant** l'article 271 du règlement numéro 209 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

D'accorder à M. Richard Thériault un congé sans traitement de 100% à compter du 1^{er} juillet 2017 et jusqu'au 30 novembre 2017, selon les dispositions de la politique de gestion des cadres en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC85/16-17

6.5 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UN CADRE

Considérant que M. Martin Boudreault est un employé cadre régulier de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que le contenu de l'article 7.4.1 de la politique de gestion du personnel cadre actuellement en vigueur permet à la Commission scolaire d'accorder un congé sans traitement de 100 % pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Considérant l'article 271 du règlement numéro 209 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

D'accorder à M. Martin Boudreault un congé sans traitement de 100% à compter du 1^{er} août 2017 et jusqu'au 31 juillet 2018, selon les dispositions de la politique de gestion des cadres en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC86/16-17

6.6 OCTROI DU MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION À L'ENTREPRISE SERVITECH SERVICES CONSEILS INC. POUR UNE PARTIE DU LOT 5 230 138 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf et la Ville de Donnacona souhaitent obtenir une évaluation d'une partie du lot 5 230 138 du cadastre du Québec ;

Considérant qu' il est convenu entre les parties que la Ville de Donnacona octroie ce contrat de service et que la Commission scolaire remboursera la moitié des coûts de cette évaluation ;

Considérant que la Ville de Donnacona a octroyé un mandat de services professionnels à l'entreprise Servitech services conseils inc. pour l'évaluation d'une partie du lot 5 230 138 du cadastre du Québec pour la somme de 3 900 \$ auquel s'ajoutent les taxes applicables,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefèbvre-Matte propose :

D'autoriser une dépense de 2 242,01 \$, incluant les taxes applicables, pour l'évaluation d'une partie du lot 5 230 138 du cadastre du Québec,

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC87/16-17

7.1 ABROGATION DE LA PROCÉDURE 363

Considérant que le contenu de la procédure 363 réfère à la gestion de services alimentaires;

Considérant que les éléments contenus dans la procédure 363 sont déjà prévus à l'intérieur des encadrements déjà existants de la politique 335 ;

Considérant que la procédure 363 est devenue caduque,

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

D'abroger la procédure 363 du manuel de gestion.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC88/16-17

7.2 AMENDEMENT DE LA POLITIQUE 335 - POLITIQUE LOCALE POUR UNE SAINTE ALIMENTATION ET UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Considérant la révision et la mise à jour de la Politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que ledit projet fut présenté lors de la séance d'étude du conseil des commissaires du 12 avril 2017 ;

Considérant que ledit projet fut présenté lors du comité consultatif de gestion du 12 avril 2017.

Considérant que ledit projet fut présenté lors de la séance régulière du 26 avril 2017.

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

D'adopter la Politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif tel que déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CC88/16-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC89/16-17

9.1 MAINTIEN DE BÂTIMENTS 2016-2017 : ENGAGEMENT D'UN ENTREPRENEUR

Considérant que la Commission scolaire s'est vue réserver une somme de : 1 455 994 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments », 162 705 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit d'entretien », 104 812 \$ dans le cadre de la mesure 50625 « Maintien des bâtiments » (ajout), 2 736 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit d'entretien » (ajout) pour l'année 2016-2017 pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

Considérant que la Commission scolaire a mis de l'avant le projet suivant:

- Réfection des murs extérieurs au bâtiment Marguerite-D'Youville de l'école Marguerite-D'Youville-et-Saint-Joseph de Saint-Raymond ;

Considérant que la procédure d'appel d'offres a été suivie pour le projet mentionné ;

Madame la commissaire Isabelle Mainguy propose :

De procéder à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné.

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR :

Construction Durand Inc. au montant de 626 626,00 \$ (avant taxes)

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier ou le coordonnateur des ressources matérielles, Jean Dion soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution ainsi que les avenants sur le contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC90/16-17

10.1 MODIFICATION DU NOM DE L'ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE-ET-SAINT-JOSEPH

Considérant qu' en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire peut, à la demande du conseil d'établissement, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles ;

Considérant que le conseil d'établissement de l'école Marguerite-D'Youville-et-Saint-Joseph demande au conseil des commissaires, par la résolution CE-1617-26, d'autoriser le changement de nom de l'école ;

Considérant que l'école a procédé aux vérifications d'usage conformément au cadre de référence de la Commission scolaire ;

Considérant que le nouveau nom a fait l'objet d'une validation d'usage auprès de la Commission de toponymie du Québec,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

De modifier le nom de l'école primaire Marguerite-D'Youville-et-Saint-Joseph par école primaire de la Grande-Vallée en conservant les noms respectifs des immeubles Marguerite-D'Youville et Saint-Joseph et de procéder à l'amendement de l'acte d'établissement de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC91/16-17

11.1 MOTION DE FÉLICITATIONS « OSEntreprendre »

Considérant l'objectif du Défi OSEntreprendre qui vise à mobiliser et développer les passions entrepreneuriales;

Considérant le franc succès remporté par les élèves de la Commission scolaire dans le cadre de ce concours,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter une motion de félicitations aux élèves et enseignants qui ont remporté des prix pour les projets suivants :

- Les GRAVINS !, primaire premier cycle – École Saint-Cœur-de-Marie;
- Le banc de l'amitié, primaire deuxième cycle, École de la Morelle ;
- Monstre-moi le monstre mystère, primaire troisième cycle, École des Sentiers-et-de-la Riveraine;
- Soupe en pot, coup de cœur du primaire, École des Sentiers-et-de-la Riveraine ;
- Une image vaut mille mot, secondaire premier cycle, École secondaire Louis-Jobin ;
- Image+ On expose !, secondaire deuxième cycle, École secondaire Louis-Jobin ;
- Pop Citrouilles, secondaire adaptation scolaire, École secondaire Louis-Jobin ;

- Les bons petits Diabes, coup de cœur au secondaire, École secondaire de Donnacona ;
- Les entrepreneurs CFP, prix réservé aux élèves de la formation professionnelle/éducation des adultes, Centre de formation de Portneuf à Donnacona.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC92/16-17

11.2 MOTION DE FÉLICITATIONS / PROJET D'ARTS PLASTIQUES À L'ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOBIN

Considérant que le projet pédagogique d'arts plastiques « Une image vaut mille mots » comprend 90 œuvres inspirées de chansons du parolier, M. Luc Plamondon, présentées sur des pochettes de disques trente-trois tours ;

Considérant le succès obtenu lors de la présentation des œuvres au vernissage qui s'est déroulé en présence de M. Plamondon le 31 mars 2017, à l'école secondaire Louis-Jobin ;

Considérant la participation des élèves de l'école secondaire Louis-Jobin et des élèves de l'école primaire Saint-Joseph à la création desdites pochettes ;

Considérant l'implication de l'initiatrice du projet, l'enseignante d'arts plastiques, Mme Nancy Frenette et l'appui de ses collègues, Mme Andréa Genois, Mme Sandrine Cantin, Mme Éloïse Dion et M. Luc Brousseau.

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

D'adopter une motion de félicitations à l'égard des élèves et des enseignants de l'école secondaire Louis-Jobin et de l'école primaire de la Grande-Vallée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC93/16-17

11.3 MOTION DE FÉLICITATIONS / SECONDAIRE EN SPECTACLE

Considérant que « Secondaire en spectacle » est un programme qui vise à promouvoir le développement culturel et artistique des jeunes des écoles secondaires du Québec, axé sur l'expérimentation, l'apprentissage et la formation;

Considérant l'implication et le succès des élèves de l'école secondaire Louis-Jobin et des élèves de l'école secondaire Saint-Marc soutenus par leurs enseignants, lors de la finale régionale tenue le 23 mars 2017 à la salle Sylvain Lelièvre du Cégep Limoilou,

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter une motion de félicitations à l'égard des élèves suivantes :

- Jane Venne de l'école secondaire de Saint-Marc;
- Juliette Gagnon de l'école secondaire Louis-Jobin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC94/16-17

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Lina Moisan propose la levée de l'assemblée à 20 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.2 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

Les commissaires font un retour sur la dernière rencontre du comité de parents qui s'est déroulée ce lundi 24 avril 2017.

La prochaine rencontre du comité EHDAA est prévue le 5 juin prochain.

DOCUMENTS REMIS :

3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;

6.6 Proposition de service professionnel d'évaluation par Servitech ;

10.1 Extrait procès-verbal C.É. École Marguerite-D'Youville-et-Saint-Joseph et explication du nouveau logo de l'école.